

PRÉFÈTE DE LA SARTHE

PREFECTURE
SECRETARIAT GENERAL

Direction des Relations avec les Collectivités Locales
Bureau de l'Utilité Publique

ARRÊTÉ N° DIRCOL 2016-0571 du - 9 NOV. 2016

OBJET : Consultation du public relative au projet d'arrêté préfectoral portant classement de plans d'eau sur les communes de Fillé-sur-Sarthe, Bazouges-sur-le-Loir, Nogent-sur-Loir, Saint-Germain-sur-Sarthe, La Chartre-sur-le-Loir, Parcé-sur-Sarthe et Bonnétable en deuxième catégorie et assujettis à la réglementation des eaux libres sur la pratique de la pêche.

La préfète de la Sarthe, Chevalier de la légion d'honneur et officier de l'ordre national du mérite,

Vu le code de l'environnement, et notamment son article L 120-1,

Vu l'ordonnance n° 2013-714 du 5 août 2013 relative à la mise en œuvre du principe de participation du public défini à l'article 7 de la Charte de l'environnement,

Vu le projet d'arrêté préfectoral portant classement de plans d'eau sur les communes de Fillé-sur-Sarthe, Bazouges-sur-le-Loir, Nogent-sur-Loir, Saint-Germain-sur-Sarthe, La Chartre-sur-le-Loir, Parcé-sur-Sarthe et Bonnétable en deuxième catégorie et assujettis à la réglementation des eaux libres sur la pratique de la pêche,

Sur proposition de monsieur le secrétaire général de la Préfecture de la Sarthe,

ARRÊTE

Article 1 : - Le projet d'arrêté préfectoral portant classement de plans d'eau sur les communes de Fillé-sur-Sarthe, Bazouges-sur-le-Loir, Nogent-sur-Loir, Saint-Germain-sur-Sarthe, La Chartre-sur-le-Loir, Parcé-sur-Sarthe et Bonnétable en deuxième catégorie et assujettis à la réglementation des eaux libres sur la pratique de la pêche ainsi que la note de présentation, sont mis à la consultation du public du 9 novembre 2016 au 29 novembre 2016.

Article 2 : Cette consultation sera organisée uniquement par voie électronique sur le portail de l'Etat en Sarthe, rubriques « Publications/Consultation du public/Dossiers 2017 ».

Pendant la durée de cette consultation, le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations :

- par voie électronique sur le site de l'Etat en Sarthe (www.sarthe.gouv.fr), rubrique « Publications/Consultation du public/Dossiers 2017 » ;
- ou en s'adressant à la Préfecture de la Sarthe (Direction des relations avec les collectivités locales – Bureau de l'utilité publique) avant la fin du délai de consultation du public.

A l'issue de la consultation, le projet d'arrêté, éventuellement amendé, sera soumis à la signature de la préfète de la Sarthe.

Article 3 : Monsieur le secrétaire général de la Préfecture de la Sarthe est chargé de l'exécution du présent arrêté.

La Préfète,
Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général,



Thierry BARON